



Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Transferts consécutifs aux restitutions de compétences
vers les communes du Pôle Val de Seine.
(Décisions du Conseil pour l'harmonisation des compétences)

6 juillet 2015

TRANSFERTS METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences exercées par les communes et la métropole depuis la fusion avec l'ex CAEBS, des retours de compétences doivent être opérés, ils concernent:

- La Maison des Jeunes et de Culture (MJC) de la région d'Elbeuf
- L'Atelier Santé Ville (ASV)
- L'Equipement Culturel Philippe Torreton à Saint-Pierre les Elbeuf
- Animation culturelle

Ces retours sont neutres financièrement dans la mesure où la Métropole, au moment de la fusion, avait récupéré les financements qui avaient été auparavant assurés par l'ex CAEBS.

TRANSFERTS METROPOLE ROUEN NORMANDIE

TRANSFERT DU SOUTIEN A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE LA REGION D'ELBEUF

Par délibération du 9 février 2015, au vu des orientations futures de la MJC de la Région d'Elbeuf, la Métropole a souhaité que le soutien apporté à cette association soit repris par les communes directement concernées par les actions menées. Le transfert de compétence intervient au 1er juillet 2015.

Le financement préalablement assuré par la Métropole s'élevait à 551 000 € hors reversement au titre du Contrat Enfance Jeunesse. En outre, la MJC bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux au sein de la Fabrique des savoirs située 9 cours Gambetta à Elbeuf dont le coût de location est évalué à 120 000 € par an et les principales charges correspondant aux fluides, gardiennage et à la maintenance sont supportées par la Métropole.

	Financement assuré par la Métropole pour la MJC de la région d'Elbeuf
Subvention globale annuelle de fonctionnement Métropole	463 000,00 €
Financement d'un poste de direction mis à disposition par la fédération nationale des MJC	73 000,00 €
Opération Village des sciences	15 000,00 €
	551 000,00 €

L'objectif est une reprise du financement par les communes concernées de la région d'Elbeuf au travers d'un syndicat à vocation unique à compter du 1er janvier 2016. La répartition du financement se ferait entre les communes au prorata de la population, sur la base de **511 000 €**. En effet, une partie de la subvention de la Métropole (40 000 €) était fléchée sur la convention passée avec la CAF au titre du « Contrat Enfance Jeunesse » pour un soutien aux activités périscolaires pour 3 petites communes du pôle Val de Seine. L'intérêt de cette convention est qu'elle permettait à la MJC d'obtenir un versement

de 20 000 € de la CAF. Afin de faire perdurer cette aide, la commune de Freneuse prend le relais de la Métropole pour la poursuite du CEJ au profit du « pôle petites communes ». Elle se substitue à la Métropole pour le versement des 40 000 €. Dès lors, il conviendra de lui majorer son attribution de compensation à hauteur du même montant.

Impact sur les Attributions de Compensation des communes (à partir de 2016)

Communes	Population INSEE totale légale, applicable au 1er janvier 2015	Majoration des AC en 2016 et les années suivantes (511 000 € ventilés au prorata de la population)
Elbeuf	17 644	207 528,69 €
Caudebec les Elbeuf	10 109	118 902,04 €
Saint Pierre les Elbeuf	8 437	99 235,98 €
Cléon	5 358	63 020,78 €
Orival	968	11 385,61 €
Freneuse	929	10 926,90 €
Population totale	43 445	511 000,00 €
Freneuse (Pôle Petites Communes)		40 000,00 €
		551 000,00 €

NB : La Métropole poursuivra la mise à disposition à titre gratuit des locaux occupés par la MJC par convention avec la Ville d'Elbeuf.

Impact sur les Attributions de Compensation des communes pour l'année 2015 uniquement

Compte tenu du soutien de la MJC de la Région d'Elbeuf assuré au 1er semestre 2015 par la Métropole, et au-delà par les Communes d'Elbeuf et de Freneuse, il convient de tenir compte de la répartition des subventions au titre de l'année 2015, afin de déterminer les AC 2015.

	Financement pour la MJC de la région d'Elbeuf	Quote part assurée par la Métropole au titre du 1er semestre	Quote part assurée par la Ville d'Elbeuf au titre du 2ème semestre	Quote part assurée par la Ville Freneuse au titre du 2ème semestre
Subvention de fonctionnement	423 000,00 €	231 500,00 €	191 500,00 €	
Subvention de fonctionnement via Freneuse	40 000,00 €			40 000,00 €
Financement Poste de direction MJC	73 000,00 €	36 500,00 €	36 500,00 €	
Village des sciences	15 000,00 €		15 000,00 €	
	551 000,00 €	268 000,00 €	243 000,00 €	40 000,00 €

La Métropole a versé 268 000 € au titre du 1^{er} semestre, la Commune d'Elbeuf a décidé le versement de 243 000 € et la Commune de Freneuse 40 000 €. Afin d'assurer la neutralité budgétaire, il convient de majorer les AC des Communes des montants correspondants au titre de l'AC 2015 uniquement.

Communes	Majoration des AC en 2015 uniquement
Elbeuf	243 000 €
Freneuse	40 000 €
	283 000,00 €

TRANSFERT DU SOUTIEN A L'ATELIER SANTE VILLE (ASV)

L'objectif de l'Atelier Santé Ville (ASV) est de favoriser la santé des populations et plus particulièrement de celles les plus en difficulté par l'élaboration d'un diagnostic de santé, des programmes d'action concertés et cohérents avec les politiques de santé nationales et régionales, et une coordination des acteurs de santé. Par délibération du 9 février 2015, il a été décidé de procéder au transfert de l'ASV à la Ville d'Elbeuf à compter du 15 février 2015.

La charge nette transférée sera de **19 620,95 €** (majoration de l'AC) **à compter de 2016**. En 2015, elle sera de **3 270,16 €**, soit le montant correspondant à la période d'animation qui sera assurée par la ville d'Elbeuf de novembre à décembre 2015.

TRANSFERT ASV (à partir de 2016)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2014)	
Charges de personnel (1 ETP)	48 015,00 €
Reprographie	1 077,00 €
Achats	802,00 €
Autres services extérieurs	7 245,00 €
Total dépenses de fonctionnement	57 139,00 €

Charges indirectes 5% (calculées sur dépenses de fonctionnement)	2 856,95 €
--	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de reprographie partagé (cout matériel neuf : 1 290 € /amortissement 5 ans)	258,00 €
Véhicule (coût véhicule neuf 8 835 € / amortissement 5 ans)	1 767,00 €
Total dépenses d'investissement	2 025,00 €

TOTAL DEPENSES **62 020,95 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2014)	
Agence Régionale de Santé (ARS)	20 000,00 €
Région	12 685,00 €
CUCS (Crédit Acisé):	17 400,00 €
Total recettes de fonctionnement	50 085,00 €

Solde transfert : Recettes - Dépenses (Majoration AC 2016 et au-delà)

-	11 935,95 €
---	--------------------

Solde transfert Recettes - Dépenses Ville d'Elbeuf en 2015. Majoration de l'AC. Montant pour 2015 uniquement

-	3 978,65 €
---	-------------------

Compte tenu de la période de pause dans la mise en œuvre de l'animation de l'ASV depuis la mi-mai 2015 et une reprise escomptée à compter de novembre 2015. Les dépenses et recettes identifiées supportées par la Ville d'Elbeuf au-delà du transfert par la Métropole sont :

Quote-part de dépenses assumées par la Ville d'Elbeuf de Septembre à fin décembre 2015 (soit 4 mois/12) : **20 673,65 €**

Quote-part de recettes perçues par la Ville d'Elbeuf : Subventions correspondant à 4 mois d'activités de l'ASV, de Septembre à fin décembre 2015 (Ville d'Elbeuf) : **16 695 €**

Charge nette transférée à Elbeuf pour 2015 (majoration de l'AC 2015 uniquement): **3 978,65 €**

TRANSFERT EQUIPEMENT CULTUREL PHILIPPE TORRETON

La Métropole a engagé une opération de construction d'un équipement culturel jeune public qui a pour vocation de réunir différentes activités culturelles. Conformément à la délibération du Conseil du 27 juin 2014 relative à l'intérêt communautaire de cet équipement, un transfert de celui-ci à la Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intervient au 1er janvier 2015. Les charges transférées concernent le fonctionnement courant et la maintenance, hors charges de personnel.

Impact sur les Attributions de Compensation des communes (à partir de 2015)

Communes	Charges de fonctionnement courant et de petit entretien, hors charges de personnel: 28,15€/m2/an	Majoration de l'AC (à partir de 2015)
Saint Pierre les Elbeuf	47 573,50 €	47 573,50 €

TRANSFERT ANIMATION CULTURELLE

Différentes actions et manifestations tant culturelles que sportives, précédemment initiées, avaient été reconnues d'intérêt communautaire. Toutefois, compte-tenu du périmètre d'intervention de ces dernières, il est apparu opportun de revenir à un portage à l'échelle locale au 1er janvier 2015. Seule l'opération Films en Fête Ecoles qui se décline en année scolaire sur 3 séquences a été mise en œuvre par la Métropole jusqu'en juin 2015 (séquences de février et d'avril).

La quote-part 2015 de la ville d'Elbeuf pour cette opération correspond à la séquence de Toussaint 2015, soit 1/3 du coût de cette opération. Elle ne sera donc compensée qu'à hauteur de 1/3 sur son attribution de compensation en 2015.

Impact sur l'Attribution de Compensation de la commune (En 2015 uniquement)

Subventions animation culturelle locale

Commune	Lire en Seine	Films en fête écoles	Majoration de l'AC
Elbeuf	4 300,00 €	2 471,00 €	6 771,00 €

Impact sur l'Attribution de Compensation de la commune (à partir de 2016)

Subventions animation culturelle locale

Commune	Lire en Seine	Films en fête écoles	Majoration de l'AC
Elbeuf	4 300,00 €	7 413,00 €	11 713,00 €

Impact sur les Attributions de Compensation des communes (à partir de 2015)

Subventions animation culturelle locale

Communes	Mini-Athlons	Festival Graines de public	La Traverse	Majoration des AC
Saint Pierre les Elbeuf	9 370,00 €	41 152,00 €		51 272,00 €
Cléon			119 000,00 €	119 000,00 €
				181 985,00 €

SYNTHESE DES TRANSFERTS

SYNTHESE TRANSFERTS POLE VAL DE SEINE - IMPACT AC 2015					
Communes	Animation culturelle	Equipement culturel	ASV	MJC	IMPACT AC 2015
Elbeuf	6 771,00 €		3 978,65 €	243 000,00 €	253 749,65 €
Caudebec les Elbeuf					- €
Saint Pierre les Elbeuf	51 272,00 €	47 573,50 €			98 845,50 €
Cléon	119 000,00 €				119 000,00 €
Orival					- €
Freneuse				40 000,00 €	40 000,00 €
	177 043,00 €	47 573,50 €	3 978,65 €	283 000,00 €	511 595,15 €

SYNTHESE TRANSFERTS POLE VAL DE SEINE - IMPACT AC 2016 et au-delà					
Communes	Animation culturelle	Equipement culturel	ASV	MJC	IMPACT AC 2016
Elbeuf	11 713,00 €		11 935,95 €	207 528,69 €	231 177,64 €
Caudebec les Elbeuf				118 902,04 €	118 902,04 €
Saint Pierre les Elbeuf	51 272,00 €	47 573,50 €		99 235,98 €	198 081,48 €
Cléon	119 000,00 €			63 020,78 €	182 020,78 €
Orival				11 385,61 €	11 385,61 €
Freneuse				50 926,90 €	50 926,90 €
	181 985,00 €	47 573,50 €	11 935,95 €	551 000,00 €	792 494,45 €